

396

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 46 : Attribution de subventions exceptionnelles pour l'année 2015 aux associations bénéficiant d'une mise à disposition de personnel municipal

Suite à la délibération n°169 du 8 octobre 2014, la ville régularisait sa situation concernant la mise à disposition de certains de ses agents à différentes associations pour exercer une mission de service public dans le cadre de la politique de la Ville.

Afin de faire face à cette situation de paiements des agents mis à disposition, les associations sollicitent une subvention exceptionnelle dont les montants sont précisés ci-dessous :

Associations	Salaires bruts + Charges sociales	Période de mise à disposition
Caisse de solidarité	112 437,73	01/09/2014 au 31/12/2015
Association des Centres Sociaux et Socio-culturels de Maubeuge	75 969,27	01/09/2014 au 31/08/2015
Ecole de la deuxième chance	1 167,04	08/09/2014 au 04/07/2015
Vital Séniors	2 341,30	08/09/2015 au 04/07/2015
Sport Cancer Santé	2 897,60	08/09/2014 au 04/07/2015
Volley Club Maubeuge Val de Sambre	2 262,52	08/09/2014 au 04/07/2015
Tennis de Table	4 050,55	08/09/2014 au 04/07/2015
Hand Ball Maubeuge Val de Sambre	15 253,39	08/09/2014 au 04/07/2015
Gymnastique "La Maubeugeoise"	29 645,66	08/09/2014 au 04/07/2015
USM Football	14 630,36	08/09/2014 au 04/07/2015
USM Basket	2 932,70	08/09/2014 au 04/07/2015
USM Athlétisme	6 519,60	08/09/2014 au 04/07/2015
Alliance Judo 59	9 404,92	08/09/2014 au 04/07/2015

Par ces motifs, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations listées ci-dessus

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations listées ci-dessus, bénéficiant d'une mise à disposition de personnel municipal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY